



**CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT**

SAS 2Molding

473 avenue des Mélèzes

74300 THYEZ

*** * ***

ETATS FINANCIERS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

N° SIRET : 91028383700011

CODE NAF : 7010Z

Société inscrite au tableau de l'Ordre des experts-comptables Auvergne Rhône-Alpes

473 avenue des Mélèzes - BP 40 - 74311 THYEZ Cedex
Tél. +33(0)4 50 98 77 88 - E-mail : fidexpert.sa@fidexpert-savoie.com

www.fidexpert-savoie.com

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 € - Siren 353 008 923 RCS Annecy



Désignation de l'entreprise SAS 2Molding		473 avenue des Mèlèzes		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		74300 THYEZ		Durée de l'exercice en nombre de mois *	
SIRET		9 1 0 2 8 3 8 3 7 0 0 0 1 1		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le 31122025	
				Exercice N-1 clos le 31122024	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	1 423	030	896
	Immobilisations financières* (1)	040	3 470 000	042	3 470 000
	Total I (5)	044	3 471 423	048	896
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	62 800	070	62 800
		072	9 606	074	9 606
	Charges constatées d'avance *	092	4 387	094	4 387
	Valeurs mobilières de placement	080	200 000	082	200 000
	Disponibilités	084	3 688	086	3 688
	Total II	096	280 481	098	280 481
	Total général (I + II)	110	3 751 903	112	896
PASSIF		Exercice N NE I		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000	120	10 000
	Ecart de réévaluation	124		124	
	Réserve légale	126	1 000	126	1 000
	Réserves réglementées*	130		130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131	132	314 225	132	296 675
	Report à nouveau	134		134	
	Résultat de l'exercice	136	(21 531)	136	17 550
	Subventions d'investissement	137		137	
	Provisions réglementées	140		140	
	Total I	142	303 694	142	325 225
Provisions pour risques et charges	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	3 370 461	156	3 409 606
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	24 880	166	25 574
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 166	172	20 396	172	20 548
	Comptes courants d'associés	173	31 577	173	26 491
	Autres dettes	175		175	
	Produits constatés d'avance	174		174	
	Total III	176	3 447 314	176	3 482 219
Total général (I + II + III)	180	3 751 008	180	3 807 445	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2MOI d'nt		Exercice N plus le 31122025		Exercice N-1 plus le 31122024	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Néant	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }		215	214			
			217	218	288 000	328 000	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
	Autres produits			230	220	6 814	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	288 220	334 814	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	66 308	55 404	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 443	244	7 146	6 127	
	Rémunérations du personnel *			250	104 640	111 209	
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380		252	43 172	43 092	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, I-2°, al.3 du CGI)	255		254	386	386	
	Dotations aux dépréciations			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	69	22	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	221 721	216 239	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	66 500	118 575	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers (III)			280	7 400	6 520	
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294	95 431	101 506	
	Charges exceptionnelles (VI)			300			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		6 039	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(21 531)	17 550
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	21 531
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	4 294		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des opco-ets d'associés	247		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		986			
	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)		991				
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 quinquies)		992				
	Investissements et souscriptions outre-mer	344		993			
	Zones de développement prioritaire (art. 44 septies)						
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		181			
	Zone France Ruralité Revitalisation (ZFR) (44 septies)						
	Créance due au report en arrière du déficit	346		641			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	648		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352		354	17 238
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370		372	17 238
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

2Molding
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 473 Avenue des Mélèzes, 74300 THYEZ
910 283 837 RCS ANNECY

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 29 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 Décembre 2025

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 s'élevant à -21 531,15 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice-21 531,15 euros

Imputée en totalité au compte « autres réserves » ainsi ramené de 314 225,39 euros à 292 694,24 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution.

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Olivier MOLLIET





Blanc & Neveux

Société de Commissaires aux Comptes

inscrite sur la liste nationale
des Commissaires aux Comptes
rattachée à la CRCC Dauphiné-Savoie.

2MOLDING

Société par actions simplifiée

Capital social : 10 000 €

**Siège social : 473, avenue des Mélèzes
74300 THYEZ**

RCS ANNECY 910 283 837

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société " **2MHOLDING** " relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du Commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L.821-57 du Code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-avant, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changements comptables » présenté dans l'annexe des comptes annuels, relatif à l'application du nouveau plan comptable général.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne l'évaluation des titres de participations inscrits à l'actif à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du Commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L.821-57 du Code de commerce, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement, prévues à l'article D.441-6 du Code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de

gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du Commissaire aux comptes nommé pour trois exercices, prévue à l'article L.821-57 du Code de commerce, permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.



Blanc & Neveux

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

A Annemasse, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

BLANC & NEVEUX

Frédéric BLANC



ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 423	896	527	913
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	3 470 000		3 470 000	3 470 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
Total de l'actif immobilisé (III)		3 471 423	896	3 470 527	3 470 913
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	62 800		62 800	48 000
	Autres créances	9 606		9 606	25 819
	Charges constatées d'avance	4 387		4 387	
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres	200 000		200 000	200 000
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	3 688		3 688	62 713
	Total de l'actif circulant (IV)	280 481		280 481	336 532
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		3 751 903	896	3 751 008	3 807 445

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

76 793

73 819

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 10 000)	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	314 225	296 675
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(21 531)	17 550
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	303 694	325 225
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 658 587	1 994 219
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 743 452	1 441 878
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 880	25 574
	Dettes fiscales et sociales	20 396	20 548
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes⁽¹⁾ (IV)	3 447 314	3 482 219
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	3 751 008	3 807 445
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	2 139 533	1 828 267
	(2) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06			31/12/2025	31/12/2024	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	288 000		288 000	328 000
	Montant net du chiffre d'affaires	288 000		288 000	328 000
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				6 569
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			220	245
	Total des produits d'exploitation			288 220	334 814
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			66 308	55 404
	Impôts, taxes et versements assimilés			7 146	6 127
	Salaires			104 640	111 209
	Cotisations sociales			43 172	43 092
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			386	386
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			69	22
	Total des charges d'exploitation			221 721	216 239
RES ULTAT D'EXPLOITATION			66 500	118 575	

(1) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		66 500	118 575
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)	7 400	6 520
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		7 400	6 520
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	95 431	101 506
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		95 431	101 506
RESULTAT FINANCIER		(88 031)	(94 986)
RESULTAT COURANT avant impôts		(21 531)	23 589
	Produits exceptionnels		
	Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			6 039
Total des produits		295 620	341 334
Total des charges		317 152	323 784
BENEFICE OU PERTE		(21 531)	17 550
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 3 751 008 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 295 620 euros et un total **charges** de 317 152 euros, dégageant ainsi un **résultat** de -21 531 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2023 relatif au Plan Comptable Général .

Changement comptable

L'entreprise applique le règlement ANC n°2022-06 à compter du 1er janvier 2025.

Les impacts sur les comptes sont les suivants :

Les remboursements liés au personnel sont traités en 649100 au lieu du 791.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	

INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers	663				663
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	760				760
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 423				1 423

FINANCIERES	Participations	3 470 000				3 470 000
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 470 000				3 470 000

TOTAL	3 471 423					3 471 423
--------------	------------------	--	--	--	--	------------------



Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Autres Instal., agencement, aménagement divers			235	133		368
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier			274	253		528
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			510	386		896
TOTAL			510	386		896

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	62 800	62 800	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	7 621	7 621	
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 985	1 985	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	4 387	4 387	
	TOTAL DES CREANCES	76 793	76 793	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 658 587	350 806	1 307 780	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	24 880	24 880		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 305	6 305		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 633	12 633		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 458	1 458		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	1 743 452	1 743 452		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	3 447 314	2 139 533	1 307 780	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		334 695			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		1			



Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations		3 470 000	
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières		31 576	
Autres éléments			



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		48 000
Autres créances clients		48 000
CLTS - FACTURES A ETABLIR	48 000	



Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		37 810
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INTERETS COURUS S/EMPRUNT</i>	<i>4 635</i>	4 635
Emprunts et dettes financières divers <i>INTERETS COURUS SETAM E2</i>	<i>31 576</i>	31 576
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS - FACT.NON PARV.</i>	<i>1 500</i>	1 500
Dettes fiscales et sociales <i>ETAT - CAP TA</i>	<i>100</i>	100



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			4 387	4 387
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				4 387



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES

Du capital social début exercice

1 000,00

10,0000

10 000,00

Emises pendant l'exercice

Remboursées pendant l'exercice

Du capital social fin d'exercice

1 000,00

10,0000

10 000,00



Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	10 000				10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	1 000				1 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	296 675	17 550			314 225
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	17 550	(17 550)		(21 531)	(21 531)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	325 225			(21 531)	303 694

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1

325 225

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif

325 225

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure

(21 531)



Engagements financiers

Etat exprimé en euros	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			



Filiales et participations

1/1

A. Filiales (plus de 50%)

B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en euros

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS SETAM E2	3 328 601	60,00	3 470 000	3 470 000	1 711 875
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	3 328 601	60,00	3 470 000	3 470 000	1 711 875
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	3 328 601	60,00	3 470 000	3 470 000	1 711 875
	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS SETAM E2		6 641 985	7 200		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		6 641 985	7 200		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		6 641 985	7 200		



Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	3 000		100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)							
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité							
Total	3 000		100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »



Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

31/12/2025

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres & professions intellectuelles supérieures

1

Professions intermédiaires

Employés

Ouvriers

TOTAL

1



Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2025
Total des produits exceptionnels		
Total des charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		

